

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 31 Mai.

A mesure que la vérité se dégage à travers tous les bruits et toutes les assertions, il devient possible de comprendre l'événement du 16 mai. Dans la pensée du Maréchal-Président, il n'y a eu qu'un acte constitutionnel et conservateur. Mais dans la pensée de certains approbateurs enthousiastes, c'est à la réhabilitation de l'Empire que l'on veut conduire le Maréchal. Que les honnêtes gens se rassurent. Il n'y a aucun danger pour la France de ce côté; mais on prévoit des préoccupations, des inquiétudes, des luttes, qui seront de nature à troubler le Pays. Les agitateurs bonapartistes sont seuls responsables de cette situation regrettable. Tant qu'on sentira leur main dans les décrets qui remanient de fond en comble les préfectures et les sous-préfectures, on aura la crainte du lendemain et de l'imprévu. La pratique des institutions actuelles nous avait donné l'ordre et la paix. On peut tout craindre momentanément, quand on voit reparaître, sur la scène politique, l'ennemi traditionnel des libertés de la France et du repos de l'Europe; mais la loyauté du Maréchal aura raison de toutes les manœuvres et de toutes les embûches.

Les allocutions.

Les journaux apprécient, chacun à leur point de vue, les paroles et les allocutions du Maréchal-Président, et de M. de Fourtou, ministre de l'intérieur.

Le *Moniteur universel* applaudit en ces termes au langage du Maréchal :

Il y a dans les allocutions nombreuses prononcées par M. le ministre de l'intérieur aux réceptions officielles, une série d'aphorismes heureux qui font honneur à l'esprit pratique et délié de l'honorable M. de Fourtou. Ces petits *speeches* ont, en outre, un avantage qui n'est point commun, c'est d'avoir évité l'écueil de la banalité.

« On a dit après nos malheurs : Le pays se recueille ! Il faut pouvoir dire aujourd'hui quelque chose de plus : La France travaille ! » Eh ! oui, certes, c'est bien cela qu'il nous faut, un gouvernement sévèrement contrôlé, mais ferme, énergique, sachant ce qu'il veut et où il veut aller, inspirant à tous la confiance et la sécurité, et permettant, comme l'a dit aussi M. le ministre de l'intérieur, « l'épanouissement des affaires et du travail. » Cela, c'est le sentiment de l'immense majorité du pays; malheureusement, il arrive aujourd'hui ce qui se produit au lendemain de toutes les dictatures, les forces vives de la nation trop longtemps comprimées se répandent au

dehors avec éclat et exubérance; c'est aux esprits sages et pondérés à maintenir cet équilibre, qui est le gage de la tranquillité générale.

Et M. de Fourtou a ajouté : « On meurt de politique, on ne vit que d'affaires. » Nous espérons bien que la France n'en mourra pas; mais il faut reconnaître qu'elle a été singulièrement saturée de politique dans ces derniers temps, et toujours pour le motif que nous venons d'expliquer, c'est-à-dire pour en avoir été sevrée à l'excès. Le moment est venu, — si l'on ne veut pas la dégouter à tout jamais des libres institutions, de lui administrer de la politique à doses moins fortes et avec plus de parcimonie. *Laboremus!*

Le Français est dans le ravissement :

C'est avec une satisfaction réelle que nous voyons M. le président de la République profiter des moindres occasions, tantôt d'une visite aux travaux de l'exposition, tantôt d'un concours régional, pour revenir sur les motifs qui lui ont dicté sa résolution à l'égard du cabinet Jules Simon-Martel. Un des torts, aux yeux du pays, de M. le maréchal de Mac-Mahon, comme chef de l'Etat, c'est que M. le président de la République avait une attitude trop effacée et que sa présence au pouvoir ne se faisait pas suffisamment sentir. Nous ne discutons pas, nous constatons; mais enfin, dans un pays où le pouvoir exécutif a été pendant des siècles presque tout, il ne peut sans danger devenir brusquement presque rien. Cette réserve, qui s'expliquait non seulement par la simplicité des goûts de M. le maréchal de Mac-Mahon, mais encore par l'état relativement calme des esprits, ne saurait plus être aujourd'hui de mise.

Avec le Temps, la note change :

D'après M. le maréchal, l'acte politique qu'il vient d'accomplir doit, à l'intérieur rassurer et tranquilliser tout le monde. Qu'il doive produire cet effet, c'est ce que l'avenir nous apprendra; mais qu'il l'ait produit, on ne s'en aperçoit guère. Cet acte n'a d'autre but, a ajouté M. le président de la République, que de rendre à mon gouvernement la force dont il a besoin pour assurer la stabilité intérieure et la paix au dehors. » L'intention est excellente sans doute; mais les moyens employés conduiraient difficilement au but poursuivi. On a peine à comprendre comment le choix de ministres anti-républicains, peut assurer la stabilité de la République. La seule partie du discours de M. le maréchal de Mac-Mahon qui puisse causer une satisfaction sans mélange est l'affirmation que « la France ne se mêlera à aucune complication extérieure. » Le gouvernement veut garder une neutralité absolue; la nation le veut aussi, et elle le veut impérieusement.

M. le ministre de l'intérieur a essayé de bonnes paroles. D'après lui, le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon peut se définir : la défense de l'ordre sur le terrain de la Constitution; le maréchal, c'est l'ordre et la paix; le gouvernement, tout en gardant la préoccupation constante de la conciliation, entend montrer une fermeté inébranlable pour le respect de la loi. Ce programme est bon; mais a-t-il

été et sera-t-il suivi? La situation antérieure et la situation présente sont-elles caractérisées exactement par le ministre?

« Le gouvernement du maréchal, dit M. de Fourtou, a vu le pays inquiet; il veut lui donner la paix et l'ordre le plus profond. » Mais l'ordre et la paix existaient avant le ministère de Broglie-Fourtou, et les inquiétudes n'ont commencé qu'à son avènement. « Rien, dans la situation présente, dit le ministre, ne s'oppose à ce que j'appelle : l'épanouissement des affaires et du travail. » Cependant on sait que la situation politique actuelle a produit un brusque arrêt des affaires et une diminution de travail. Le gouvernement « se préoccupe constamment de la conciliation. » Mais quels partis cherche-t-il à concilier? Les bonapartistes et les monarchistes, dont il encombre les préfectures, et non les républicains, qu'il exclut systématiquement, si modérés qu'ils soient, de l'administration départementale : ce qui n'est évidemment pas dans l'esprit de cette Constitution sur le terrain de laquelle M. de Fourtou affirme vouloir rester. « Qui s'excuse s'accuse, » dit le *Times* en tête d'un article où il critique les tendances actuelles du gouvernement. Le besoin qui a éprouvé M. de Fourtou de faire l'apologie de la politique actuelle est la condamnation de cette politique. Pour la justifier, le ministre s'est senti obligé de tracer un tableau inexact de la situation présente et de la situation antérieure.

On lit dans la République française :

Au fond, c'est la thèse du gouvernement personnel qui a été soutenue par le ministre de l'intérieur. La nation n'a pas à s'occuper de politique. Elle peut s'en rapporter à un homme. On peut remplacer le zèle et l'activité de tout le monde par l'omnipotence et le caprice d'un seul.

Ce que nous savons, pour notre compte c'est que les affaires, dans le monde commercial et industriel, ont été spontanément arrêtées par le coup d'autorité du 16 mai. Beaucoup de marchés ont été rompus ou ajournés; beaucoup de grandes maisons n'ont plus voulu traiter qu'au comptant; les transactions ont cessé. Nous pourrions citer telle maison de la rue du Sentier qui, dans les premiers jours de mai, expédiait plus de trois cent cinquante pièces d'étoffes par jour et qui, aujourd'hui, en expédie de sept à neuf. C'est que la politique a sur les affaires une influence immédiate.

Circulaire du duc de Broglie.

Le *Journal officiel* publie la circulaire suivante que le président du conseil, ministre de la justice, garde des sceaux, a adressée aux procureurs généraux :

Monsieur le procureur général,
M. le président de la République, en se séparant de son ministère et en inaugurant une nouvelle ligne politique, a fait un usage légal de sa prérogative constitutionnelle. Le message qu'il a adressé aux Chambres a expliqué à la France le motif et le but de cette grande résolution. Il s'y déclare, comme vous l'avez vu, aussi fermement résolu que par le passé à respecter et à maintenir les

institutions qui sont l'œuvre de l'Assemblée de qui il tient le pouvoir et qui ont constitué la République. S'il est intervenu dans la marche politique, c'est pour arrêter l'envahissement des théories radicales, incompatibles à ses yeux, sous quelque forme de gouvernement que ce soit, avec la paix de la société et la grandeur de la France.

Rien n'étant changé, ni dans les lois constitutionnelles ni dans aucune autre, je n'ai rien à changer non plus aux instructions qui vous ont été adressées sur le respect qui leur est dû et sur l'esprit que vous devez porter dans leur application. Mais vous sentez vous-même que plus les passions politiques s'animent autour de vous, plus les questions qui s'engagent sont de nature à les exciter, plus vous devez redoubler de fermeté et de vigilance dans l'accomplissement de tous vos devoirs.

Parmi les lois dont la garde vous est confiée, les plus saintes sont celles qui, partant de principes supérieurs à toutes les constitutions politiques, protègent la morale, la religion, la propriété et les fondements essentiels de toute société civilisée. Ce sont celles-là précisément qui sont chaque jour l'objet des attaques d'une presse dont l'injurieuse grossièreté dépasse toute limite. En la rappelant par une répression ferme au respect d'elle-même et de ses lecteurs, vous vengerez la conscience publique indignée.

Il est en outre, dans la période de discussions ardentes que nous traversons, plusieurs points qui doivent appeler tout particulièrement votre attention.

On a essayé plus d'une fois, dans ces derniers temps de présenter par des moyens plus ou moins détournés, soit l'apologie, soit même la réhabilitation de la douloureuse guerre civile qui a désolé Paris en 1871. Quelques journaux ont même eu recours, dans ce dessein (contrairement aux prescriptions positives de la législation), à la collaboration d'individus condamnés et proscrits pour ces faits odieux. Vous ne devez souffrir aucune de ces tentatives. Il importe à la morale publique que rien ne vienne atténuer l'horreur salutaire que cette époque néfaste a laissée dans la mémoire des populations.

Vous devez me signaler avec soin et désigner à la poursuite des magistrats placés sous vos ordres toutes les offenses qui pourraient être dirigées contre le chef de l'Etat. Bien que son initiative se soit fait sentir dans les derniers événements, sa responsabilité est toujours convertie par celle de ses ministres; et l'offense, sous aucune forme, ne doit monter jusqu'à lui.

La tactique plus que jamais mise en œuvre par les partis, et qui consiste à troubler l'opinion par de fausses nouvelles, ne doit pas être réprimée avec moins de vigilance. Jamais cette manœuvre n'a été pratiquée avec plus d'audace et d'acharnement qu'aujourd'hui. Des rumeurs de toute nature sont propagées avec une activité systématique, par toutes les voies publiques ou secrètes, dans le dessein d'inquiéter le pays sur les relations du gouvernement avec les puissances étrangères, et sur le maintien de la paix, ce bien inestimable, qui lui est plus que jamais cher, après tant de malheurs. Il faut démasquer à tout prix cette conspiration de la calomnie, qui se fait un jeu de paralyser les affaires, d'arrêter l'élan de la prospérité publique, au risque d'amener elle-même les dangers dont elle menace. Car rien ne serait plus propre à

troubler nos bons rapports avec les nations alliées, que de faire croire, contrairement à toute vérité, qu'il existe en France une secte ou un parti assez criminel pour vouloir déchaîner sur l'Europe les maux d'une nouvelle guerre.

Vous êtes muni contre ces fausses interprétations de toutes les armes nécessaires. L'article 45, non abrogé du décret du 17 février 1852, punit la propagation de fausses nouvelles, de peines dont la sévérité s'accroît quand le délit est commis de mauvaise foi et peut avoir pour conséquence de troubler la paix publique. Vous en assurerez l'exécution et vous ne laisserez pas oublier que ce n'est pas la fausse nouvelle propagée par la voix de la presse qui tombe sous l'application de la loi, mais que, sous quelque forme que le mensonge se produise, dès qu'il est prouvé publiquement, il peut être puni.

Tels sont, monsieur le procureur général, les devoirs particuliers auxquels je vous recommande de rester attaché, dans la situation présente. En les remplissant avec son zèle accoutumé, la magistrature française s'attirera peut-être, de la part des partis que gêne son action tutélaire, le redoublement des attaques auxquelles nous venons tout récemment de la voir en butte. Cette perspective, j'en suis sûr, ne l'arrêtera pas. Et quand à moi, placé à sa tête, sans avoir l'honneur de lui appartenir, par la confiance de M. le président de la République, ce sera mon devoir de la défendre et de lui rendre en toute occasion le témoignage qu'elle mérite. C'est une tâche à laquelle je ne faillirai pas.

Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Les nouveaux Sous-Préfets et Secrétaires-Général.

Si nous examinons le mouvement pris dans son ensemble, nous sommes obligés de constater que toutes les règles de la hiérarchie administrative sont violées. Les ministres républicains étaient très-scrupuleux, on doit le reconnaître; ils cherchaient à concilier les intérêts, à récompenser par un avancement strictement hiérarchique les services rendus. Jamais ils n'auraient osé élever un sous-préfet de troisième classe à la première, malgré les mérites qu'on pouvait lui reconnaître. Jamais ils n'auraient pris un conseiller de préfecture pour le nommer secrétaire général. Ils tenaient surtout à ce que l'administration fût forte et respectée, à ce que les jalousies ne fussent pas éveillées, et ils étaient d'autant mieux servis qu'ils se montraient plus respectueux des droits de chacun. Aussi pouvait-on compter sur le dévouement des fonctionnaires qui, quoique souvent n'étant pas franchement républicains, s'appliquaient à faire de l'administration plutôt que de la politique.

Aujourd'hui tout est changé. On trouve dans le mouvement sous-préfectoral des avancements prodigieux. C'est ce que les officieux appellent,

ironiquement sans doute, « réorganiser l'administration. » On la réorganise en la désorganisant.

M. le ministre de l'intérieur a rencontré de si grandes difficultés dans sa tâche, qu'il a été obligé de prendre au hasard, dans les conseils de préfecture, des conseillers pour les transformer en secrétaires généraux.

Presque tous les sous-préfets révoqués avaient été nommés par M. Jules Simon.

Le mouvement administratif a un caractère bonapartiste bien défini. Nous citerons notamment, parmi les bonapartistes nommés, MM. Levylier, Cavalio, Bourdoncle, Foignet, Martin-Doizy, Goybet, Chaigneau.

M. Calmette, bonapartiste, qui avait été révoqué par M. Jules Simon, comme secrétaire général de la préfecture des Côtes-du-Nord, est replacé avec la même qualité dans le même département.

On a été surpris de certaines révocations. C'est ainsi que MM. le comte de Béarn et de Laborde-Lassale ont été appelés à d'autres fonctions. Cette formule est une révocation déguisée.

Ces deux fonctionnaires appartenaient à l'opinion légitimiste. Il est vrai qu'ils étaient tous deux dans la Charente-Inférieure. Ils avaient le mérite d'être anti-bonapartiste et avaient, à ce titre, la confiance de tous ceux qui ont conservé la haine de l'Empire. Mais M. de Fourtou étant obligé d'obéir aux ordres de M. Eschassériaux, ces deux royalistes ont été sacrifiés. Les royalistes qui se montraient jusqu'à présent assez réservés sur les actes du cabinet ne pourront guère applaudir au zèle bonapartiste de M. de Fourtou.

M. d'Artigues, qui était sous-préfet de Lisieux, est simplement révoqué. Il est orléaniste.

M. de Croissy, sous-préfet de Cognac est un légitimiste qui était absolument hostile au parti bonapartiste représenté dans l'arrondissement par M. Cunéo d'Ornano. On le déplace uniquement pour favoriser les candidatures du bonapartisme militant au détriment du parti orléaniste que représentent des hommes comme l'ancien député, M. Martel, et M. Rambaud de la Roque, conseiller général.

(ECHO UNIVERSEL).

Opposition légitimiste

L'Union n'est pas contente du ministère. Elle vient, dans un article très réfléchi et très posé, de lui faire une déclaration de guerre, et pour ainsi dire, de le mettre en demeure de s'expliquer sur le but qu'il entend poursuivre :

Il faut que les responsabilités du présent, comme les responsabilités de l'avenir, soient nettement définies.

Le Maréchal a ouvert une crise, que nous tenions depuis longtemps pour nécessaire. Mais il a pris sa résolution en dehors de nous, il l'a manifestée par un acte de sa volonté personnelle et sous sa propre responsabilité.

Il a voulu secouer le joug de la majorité de la Chambre; il a brisé les chaînes qui l'attachaient à la gauche. Redevenu libre, qu'allait-il faire de sa liberté?

Tout acte d'énergie doit tendre à un but déterminé. Combattre les républicains pour maintenir la République est une sottise; unir les forces conservatrices pour résister à la Révolution est une préparation qui exige une solution. Le maréchal a-t-il une solution?

Nous n'aurions pas posé cette question, si le Maréchal, faisant appel à notre confiance, nous eût demandé de prendre part au combat, en ne permettant à personne de porter la main sur le prix de la victoire espérée, mais de plus en plus incertaine.

Dans un autre article, l'Union s'exprime ainsi :

Le maréchal de Mac-Mahon a pris une initiative personnelle, qui pour dissiper toutes les inquiétudes et amener le bon accord, devait produire des actes ayant également un caractère personnel et ne laissant point la voix des partis couvrir celle du chef.

A tort ou à raison, les noms de certains ministres, les choix de préfets, l'influence prépondérante de plusieurs personnages que nous n'avons pas à désigner déterminent dans les esprits la conviction que, si le maréchal veut simplement et loyalement engager la lutte contre la Révolution, derrière lui, autour de lui, on peut avoir d'autres visées.

Cet état de l'opinion est un avertissement donné au gouvernement, et nous impose une réserve qui est la sauvegarde de notre dignité.

Nous n'aurions rien à demander au maréchal agissant au nom de l'ordre social; mais son gouvernement exerce une action de parti; nous sommes contraints de réclamer des garanties d'honneur et de loyauté.

Nous ne pouvons, nous ne devons pas livrer le maréchal et nous livrer nous-mêmes; il y a des réticences et des équivoques dans la situation, il faut qu'elles disparaissent.

La politique et les affaires

« On meurt de politique, on ne vit que d'affaires »; — cet axiôme, extrait d'un des petits discours de réception prononcés samedi par M. le ministre de l'intérieur, donne lieu à d'assez ardentes polémiques.

Cette phrase, qui allait à l'adresse de la chambre syndicale des agents de change, était, comme on dit, en situation; mais elle a l'inconvénient de tous les axiômes, il est aisé d'en abuser, et c'est ce que s'empresse de faire, d'une part, les journaux républicains, de l'autre, les journaux satisfaits.

Pour plusieurs de ceux-ci, rien ne compte dans le monde que les « affaires », et surtout certaines affaires, qui ne sont pas sans doute celles dont le ministre de l'intérieur souhaite surtout la prospérité.

Quant aux feuilles républicaines, elles affectent une profonde irritation. Elles rappellent l'empire, où ce même langage était, on s'en souvient, fort à la mode, et où l'on se servait des affaires pour endormir le peuple et le corrompre. Ce procédé de gouvernement ajoutent-elles, n'est d'ailleurs recommandable à aucun titre, car, loin d'avoir fait vivre l'empire, il a notablement contribué à sa chute.

Nous croyons ces allusions injustes, parce qu'elles supposent une interprétation au moins exagérée de la pensée que le nouveau ministre de l'intérieur a prétendu exprimer en des termes trop brefs et trop absolus.

Le fait est, cependant, que la maxime ministérielle aurait besoin d'un commentaire, sinon d'un correctif qui aurait pu trouver place dans une des allocutions prononcées dans la même circonstance.

Nous préférons, dit un de nos confrères, le mot du baron Louis : « Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances. » Il n'y a pas en effet, à hésiter. Le baron Louis appréciait et formulait, avec précision la condition première de la bonne gestion des finances de l'Etat.

Il faut toutefois reconnaître que diminuer le nombre des « politiciens » et les renvoyer à leurs « affaires », ce serait assurément une excellente chose; et c'est tout ce que le ministre de l'intérieur aura voulu dire.

Mais faut-il conclure que c'est la politique qui nous tue? Non. Car « la bonne politique, » ferait revivre, avec la paix et la confiance au-dedans, l'influence de la France au-dehors, et les « affaires » elles-mêmes, dont on se préoccupe à bon droit, n'auraient qu'à y gagner.

(Union).

INFORMATIONS

Les journaux de Paris publient la lettre suivante :

Paris, 29 mai 1877.

Monsieur le rédacteur en chef,

Quelques journaux publient la note suivante, extraite d'un journal de province :

Le général de Galifet, qui commande à Dijon, aurait écrit à M. Duclerc, vice-président du Sénat, une lettre dans laquelle il proteste de sa fidélité à la Constitution, de son dévouement à la République, et déclare que toute sa division est prête à marcher contre quiconque voudrait entreprendre quelque chose contre les institutions actuelles.

Bien que cette inqualifiable note se démente par la publication même qui en est faite, je crois devoir y couper court. De toutes les déclarations qu'on lui prête, M. le général de Gallifet ne m'en a pas écrit une seule.

Qu'il soit, comme tous les officiers de l'armée, également fidèle à la Constitution et à la discipline, personne assurément n'en doute; mais je ne lui ai pas donné l'occasion, et il ne m'a pas fait l'honneur de me le dire.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

E. DUCLERC.

Au ministère de la justice on étudie depuis plusieurs jours les dossiers des juges de paix.

On parle de nombreux changements dans le personnel de ces modestes magistrats.

M. le garde des sceaux, ministre de la justice, a réorganisé la commission des grâces dont quelques membres avaient donné leur démission.

M. Léon Say a été nommé, vendredi, membre du conseil d'administration et du comité de direction de la compagnie du chemin de fer du Nord. Il avait dû quitter ces fonctions lorsqu'il avait été nommé ministre des finances.

Les députés de l'Union républicaine se sont réunis dans le nouveau local de leurs séances, rue Louis-le-Grand, 9; plusieurs députés de la gauche étaient également présents. Le procès-verbal porte :

« Les lettres reçues des départements sont excellentes; partout le parti républicain est des plus unis et a compris la nécessité de se préparer dès aujourd'hui en vue des élections générales. »

Une conspiration, qui paraît avoir été plus sérieuse que ne l'avoue le cabinet de Madrid, a été découverte dans cette ville, où des arrestations ont été faites. Parmi les conspirateurs figuraient un général de brigade et un ancien membre du gouvernement. Le complot avait un caractère socialiste.

On lit dans l'Univers :

Divers journaux s'amuse à parler des résolutions prises par la droite ou par l'extrême droite du Sénat quant à la dissolution probable de la Chambre des députés. Ces bruits sont absolument sans valeur. Les sénateurs des groupes que l'on met ainsi en cause sont presque tous dans leurs départements, et aucune résolution n'a été prise par eux avant leur départ. Mais si l'on s'en rapporte aux impressions qui ont suivi la prorogation,

l'idée de voter la dissolution était très généralement acceptée de tous les groupes conservateurs; l'on comptait, tout au plus, trois ou quatre hésitants, nous ne disons pas opposants.

L'Union fait la réponse suivante à cette petite note :

« L'Univers déclare que la droite royaliste du Sénat n'a pris aucune résolution au sujet de « la dissolution probable de la » Chambre des députés. » Cela est vrai.

« Aussi l'Univers se trompe-t-il lorsqu'il indique que, à l'exception de « trois » ou quatre hésitants », tous les membres de la droite royaliste « auraient accepté l'idée de voter la dissolution. » La droite royaliste attend. »

M. de Meaux va reprendre, très-prochainement les négociations relatives à la conclusion de nouveaux traités de commerce avec les pays étrangers.

Il s'en faut que sa nomination au département de l'agriculture et du commerce ait causé de l'émotion à Londres et dans nos centres commerciaux.

Loin d'avoir des tendances protectionnistes, M. de Meaux est, au contraire, franchement libre échangeiste, ainsi que le prouve le rapport adressé par lui au maréchal de Mac-Mahon, alors qu'il a été chargé la première fois du ministère du commerce.

Ajoutons que M. de Meaux a l'intention de voir lui-même tous les dossiers relatifs aux négociations franco-anglaises. Une note à ce sujet a même été demandée par lui au secrétaire général.

Par décrets présidentiels, un magistrat très-distingué, M. Berger, procureur général à Chambéry, est remplacé sans aucune compensation. M. Périvier, récemment nommé procureur général à Besançon, est envoyé à Caen comme conseiller à la cour.

M. Debus a subi la destitution que rendait inévitable sa condamnation par la cour de Douai. Mais ce qu'il y a de plus saillant de beaucoup est la révocation de M. Serre, procureur général à Grenoble, qui s'est fait connaître par son refus de s'associer à la réhabilitation des commissions mixtes.

M. Serre, dit un journal, est un ancien magistrat, loyal, ferme, distingué sous tous les rapports. Pourquoi est-il révoqué? Parce que les hasards de sa carrière et le devoir qu'il a dû remplir ont provoqué contre lui l'inimitié des bonapartistes. Il s'est prononcé contre les commissions mixtes, et les partisans des commissions mixtes les frappent aujourd'hui par la main de M. de Broglie.

ORIENT

La marche des Russes en Asie-Mineure est considérée comme très-dangereuse pour les Turcs, sans qu'aucun fait décisif se soit produit.

Grande agitation à Constantinople; manifestation; mise en état de siège, et maintenant, d'après les dernières dépêches, consternation profonde.

A Athènes, le parti de la guerre s'agite beaucoup, au Parlement et dans la rue. La Chambre des députés, qui est en Grèce l'unique assemblée législative, ayant élu un membre de l'opposition, le ministère a donné sa démission.

Aussitôt cinq mille personnes se sont réunies pour faire une manifestation en faveur de la guerre à la Turquie. Dispersés par la force publique, les manifestants se sont réunis de nouveau

et se sont rendus au palais, où le roi les a invités à se séparer. La masse de la population, en dehors d'Athènes, ne désirerait pas une déclaration de guerre; mais une partie des hommes politiques et les étudiants seraient au contraire dans des dispositions très-belligères.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

Mairie de Cahors.

Avis. — L'état-major et les trois bataillons du 7^e de ligne, devant être rendus à Cahors les 2, 4 et 6 juillet prochain, l'arrivée de ces troupes va augmenter, d'une manière sensible, le nombre des officiers.

Afin de faciliter leur logement, l'administration municipale a l'honneur d'informer les habitants qu'il a été ouvert au Secrétariat de la Mairie un registre sur lequel sont invités à se faire inscrire les propriétaires qui ont l'intention de louer à MM. les officiers des appartements et des chambres garnies.

M. de Girardin, ancien sous-préfet de Gourdon, et M. Dèdebat, ancien secrétaire général à Cahors, qui viennent d'être révoqués par M. de Fourtou, sont des conservateurs qui ont laissé de bons souvenirs de leur passage dans le Lot. L'un et l'autre étaient sous-préfets dans le département.... de M. Rouher !!!

Un singulier pari a été fait dimanche au Café de Bordeaux. On causait commerce, et tout naturellement, commerce de vins. M. R. C., négociant, défia un voyageur de notre place, M. G. D., de faire un chiffre de 4,000 fr. d'affaires, en 24 heures, dans une petite ville. M. R. C. choisit Angoulême. On établit un pari de 500 fr.; les enjeux furent déposés, et mardi, à minuit, M. G. D. partit pour Angoulême avec un témoin. Hier matin, à sept heures, il se mit à l'œuvre. A deux heures, il avait atteint son chiffre. A six heures, il rentrait à Bordeaux apportant un chiffre d'affaires de quatre mille cinq cents francs, fait dans les premières maisons d'Angoulême.

Les 500 fr. du pari ont été aussitôt versés entre les mains de l'heureux voyageur.

LA RAMIE.

On lit dans l'Union nationale de Montpellier :

« Depuis bien longtemps nous avons appelé l'attention de nos lecteurs sur la Ramie, plante vivace qui n'est pas inconnue de nos agronomes. Mais tant que les vignobles existaient, on ne sentait pas le besoin de se livrer à une autre culture. Après la dévotion de la vigne, ce précieux textile est sorti de l'oubli dans lequel on l'avait laissé, et il est aujourd'hui reconnu que, par lui, la richesse des terrains du Midi va prendre un nouvel essor.

« Les nombreux essais de Ramie qui ont été déjà faits démontrent d'une manière incontestable que ce textile se plaît dans cette région.

« De même que la vigne, la Ramie supporte très facilement la sécheresse, et, de plus que la vigne, elle ne craint ni la grêle, ni le froid.

« Il résulte de l'expérience, que cette plante donne net de 800 à 1,500 fr. par hectare, selon la qualité du sol et les soins apportés.

« La culture de ce végétal est des

plus faciles, et n'entraîne avec elle aucune dépense pour outils spéciaux; pour planter la Ramie, il suffit d'amouillir convenablement le terrain et d'entretenir soigneusement la propreté du sol.

En Algérie, on fait trois coupes par an; dans notre climat, on ne pourra en faire que deux. Chaque coupe fournit, au plus bas mot, un kilogramme de tiges sèches par pied. Ce textile, planté à un mètre cinquante centimètres dans un sens, pour permettre le labourage, et à cinquante centimètres dans l'autre sens, donne 13,000 pieds à l'hectare, et par suite 13,000 kilogrammes.

Les frais de culture s'élèvent à peine à 300 fr.; le produit net est de 4,500 fr. au moins par hectare. Dès que le bruit s'est fait autour de cette plante, des craintes se sont immédiatement formulées; on se demandait ce qu'on ferait de ce produit. Que ces craintes s'apaisent: elles ne sauraient tenir devant la multiplicité des usages auxquels sert la Ramie.

Avec ce textile on fait des papiers, des cordages, des toiles, des velours, des alpagas, des coutils, de la passementerie. Son fil se marie admirablement avec la soie, la laine, et, par suite, sert à une foule de produits mixtes.

Quelles que soient donc les quantités obtenues, elles ne pourront jamais dépasser les besoins de la consommation.

L'automne et le printemps sont les meilleures saisons pour se livrer à cette culture: les personnes qui n'ont pas profité du printemps feront bien de faire leurs plantations en automne; par ce moyen, elles gagneront une année.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 28 mai. Le Journal officiel continue la publication du mouvement sous-préfectoral qui porte sur 157 nominations.

Les sous-préfets ou secrétaires généraux révoqués sont au nombre de 58, parmi lesquels 12 sont appelés à un autre poste et 5 à d'autres fonctions. Il est pourvu, en outre, au remplacement de 7 démissionnaires, d'un sous-préfet mis en disponibilité dont on sur sa demande. Enfin, 72 fonction-

naires sont changés de résidence ou reçoivent de l'avancement.

Le Journal officiel contient également le décret nommant à la direction générale des postes M. Léon Riant.

Un certain nombre de sous-préfets nommés hier n'ont pas cru, pour des motifs personnels, accepter le poste qui leur avait été confié. Il sera pourvu au remplacement de ces sous-préfets non-acceptants dans la troisième partie du mouvement sous-préfectoral qui paraîtra sous peu de jours.

M. le ministre de l'intérieur a reçu aujourd'hui un assez grand nombre de sénateurs et de députés.

M. le président de la République a visité aujourd'hui, au Palais de l'industrie, l'exposition d'horticulture.

Sir H. Stafford Northcote, chancelier de l'Échiquier, est allé chez M. Thiers dimanche avec M. de Lesseps. M. Thiers lui a rendu sa visite hier.

Un journal du matin a annoncé que M. Kranz, directeur des travaux de l'Exposition, venait de donner sa démission. Cette nouvelle est absolument dénuée de fondement.

Paris, 30 mai.

Le journal républicain l'Avenir de la Sarthe est poursuivie à la requête du ministère public pour un de ses derniers bulletins. Dans cet article ou l'acte du 16 mai était apprécié, l'Avenir de la Sarthe aurait commis le délit d'outrage envers la personne du président de la République.

Un grand dîner politique sera donné ce soir, place Saint-Georges, par M. Thiers. On assure que les principaux membres des groupes de la gauche et plusieurs correspondants des journaux étrangers ont été invités. Le dîner sera suivi de réception.

D'après les derniers renseignements qui me parviennent ce n'est pas le 20 mais le 17 juin qu'aurait lieu la revue annuelle des troupes de la garnison de Paris.

On assure que M. l'abbé d'Hulot, vicaire-général de Mgr l'archevêque de Paris, est le candidat choisi par le Gouvernement pour remplacer Mgr Mabile sur le siège de Versailles. Pour le siège de Langres on parle de M. l'abbé Duval, curé-doyen de Notre-Dame du Havre, chanoine honoraire de Rouen.

On signale un rapprochement entre la Russie et l'Angleterre. Cela semble-

C'était atroce! Cependant, malgré l'horreur d'un pareil spectacle, les assassins comprirent qu'ils ne devaient pas se laisser émoouvoir ni terrifier en un pareil moment, et ils se hâtèrent de faire disparaître toute trace du crime.

Les deux neveux prirent donc, l'un par la tête, l'autre par les pieds, le corps inanimé de leur oncle, et le portèrent dans la chambre mortuaire.

Pendant ce temps, Pascal prenait dans ses bras le cadavre du fils et le déposait dans un petit cabinet attenant au salon.

Une demi-heure après, tout avait repris son allure accoutumée. Le parquet était lavé avec soin, un silence lugubre régnait de toute part, et les trois hommes, diversement agités, allaient et venaient d'un air inquiet et furetaient partout comme s'ils eussent voulu supputer la fortune dont ils allaient hériter.

Tandis que ces faits s'étaient accomplis, la nuit avait terminé sa course. Avec l'aurore, le ciel s'était dépouillé de toutes les vapeurs sombres qui l'avaient obscurci la veille. Une immense voûte, d'un bleu mourant, offrait au soleil qui naissait une route riante pour cette journée. Ses rayons joyeux, mais froids, vinrent dorer les arbres nus du jardin de la maison de

rait résulter, du moins, d'une correspondance de Saint-Petersbourg, publiée par le Nord qui, comme vous le savez, passe pour l'organe officieux de la chancellerie Russe. D'après cette correspondance, appréciant le voyage du comte de Schouvaloff, la Russie n'a pas l'intention de toucher aux intérêts anglais, mais elle est même intéressée à donner satisfaction aux vœux du gouvernement anglais.

La princesse de Galles s'est embarquée hier à Marseille, à une heure et demie du soir à bord de l'Amphitrite. Le roi et la reine de Grèce, le duc d'Edimbourg, accompagnent la princesse jusqu'à Corinthe, où elle doit s'embarquer sur le yacht Osborne.

La reine de Hollande est actuellement très-malade. D'après les dernières nouvelles on considérerait son état comme désespéré.

On n'a reçu ici aucune nouvelle intéressante du théâtre de la guerre. Mais ainsi que je vous le disais hier, la reprise d'Ardahan par les Turcs a été accueillie par tout le monde avec la plus parfaite incrédulité.

Bourse de Paris

Cours du 31 Mai.

Rente 3 p. %..... 69.35
— 4 1/2 p. %..... 98.00
— 5 p. %..... 104.20

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 30 Mai	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.190 »	3.190 »
Crédit foncier.....	581 25	580 »
Orléans-Actions...	1.020 »	1.020 »
Orléans-Obligations.	329 75	330 »
Suez.....	635 »	637 50
Italien 5 %.....	66 27	65 95

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

La première Chambre du Tribunal civil de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant.

Du quatorze mai, mil huit cent soixante-dix-sept.

En audience publique tenue par Messieurs :

Depyre, président, Durieu, Arnault, juges, Valler, procureur de la République, et Fournié, commis-greffier.

En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, domicilié de la ville

de Cahors, agissant pour et au nom de l'administration, demandeur d'une part.

Monsieur le Procureur de la République, Et des sieurs 1° Ausset, Jean-Jozime, propriétaire domicilié au Bouysset; 2° Et Combarieu, François, propriétaire domicilié à Roquefais, tous deux de la commune de Sainte-Alauzie, défendeurs d'autre part;

Monsieur Valler, Procureur de la République a dit :

Qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du onze mai courant, par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer de la part du Tribunal, l'expropriation pour cause d'utilité publique, des terrains nécessaires pour le tracé du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 67, que les sus-nommés refusent de céder à l'administration.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre,

Vu l'article quatorze de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Il requiert que les immeubles que les dénommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus, soient expropriés, qu'il soit nommé un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury, qui sera ultérieurement désigné et un autre pour le remplacer au besoin.

Le Tribunal faisant droit aux réquisitions de Monsieur le Procureur de la République,

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du onze mai courant, que les immeubles que les sieurs Ausset et Combarieu, refusent de céder à l'administration pour le tracé du chemin vicinal d'intérêt commun numéro 67, sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu qu'il résulte de l'examen du dossier qui a été mis sous les yeux du Tribunal, que toutes les formalités prescrites par la loi, pour parvenir à ladite expropriation ont été régulièrement observées.

Par ces motifs, le tribunal, tout dans l'intérêt de Monsieur le Préfet du département du Lot, Monsieur Valler, procureur de la République, en ses conclusions verbales motivées et conformes, prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique, de 4° huit ares soixante sept centiares de terre, portée à la matrice cadastrale de la commune de Sainte-Alauzie, sous le numéro 337, section B; 2° de quatre ares quatre-vingt-dix-huit centiares de pré, porté à ladite matrice, sous le numéro 343, même section; 3° de huit ares cinq centiares de terre, portée à ladite matrice, sous le numéro 342, même section; 4° de vingt-cinq ares vingt centiares de terre, portée à ladite matrice, sous le numéro 5, section D, appartenant au sieur Ausset Jean-Jozime; 2°, 1° de trente deux ares trente-six centiares de terre portée à la matrice cadastrale sous les numéros 61, 65 et 67, section D; 2° de sept ares soixante-deux centiares de pré, porté à ladite matrice cadastrale, sous le numéro 66, section D, appartenant à Combarieu François, nécessaires pour le tracé du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 67, sur le territoire de la commune de Sainte-Alauzie, désigne Monsieur Arnault, juge du siège pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement désigné et Monsieur Durieu pour le remplacer au besoin.

Signés, Depyre, président et Fournié, commis-greffier.

Visé pour timbre et enregistré gratis,

III

Vers le milieu du jour, Pascal alla déclarer à la mairie le décès du vieillard.

Dans la maison de la Bièvre, toute trace de crime commis la veille avait disparu.

La chambre mortuaire était en règle. On avait baissé les jalousies et tiré les doubles rideaux des fenêtres. Il n'arrivait du dehors qu'un jour sombre. Une seule bougie brûlait dans un des candélabres de la cheminée et jetait sur les meubles une douteuse lueur. Les ombres confuses des objets se prolongeaient sur le parquet et sur le mur, et se jouaient à toutes les vacillations de la flamme. Sur le lit était un grand drap blanc qui mouillait les formes mêmes du cadavre. Enfin, au chevet, sur une table de nuit, avait été placé un verre rempli d'eau bénite dans laquelle trempait un rameau de buis.

Il régnait dans ce lieu funèbre un silence froid et lugubre. On n'y marchait que doucement; on n'y parlait qu'à voix basse.

C'était bien le sanctuaire sacré de la mort.

Vers deux heures de l'après-midi, on sonna à la grille du jardin. Pendant que

à Cahors, le vingt-quatre mai mil huit cent soixante-dix-sept, folio 135, case 7.

Signé : GIBBERT, receveur.

En conséquence, le président de la République mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution, à tous procureurs généraux et à tous procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi, la minute du présent jugement a été signée par le président et par le greffier.

Expédié à Cahors, le vingt-quatre mai mil huit cent soixante-dix-sept.

Roques, aîné.

Le Musée pour Tous.

Le quinzième numéro du Musée pour Tous, qui paraît aujourd'hui, contient à sa quatrième page des Signatures d'Artistes.

Voici le sommaire de ce numéro :

Texte. Chronique : Edouard Drumont. — Souvenirs de jeunesse, par O. Justice. — Les petits voyages, par Alphonse Daudet. — Nos deux photographies.

Photographies : Un Card arabe par Schreyer. — El Hiasseb (contour arabe, par G. Boulanger.

A Paris :

Chez Ludovic BASCHET, 426, boulevard Magenta, et chez tous les libraires de Paris et des départements.

Prix : 2 fr. 25 le numéro.

(Voir aux Annonces).

L'Univers illustré, depuis l'origine du conflit russo-turc, a consacré, aux événements d'Orient une série de gravures du plus haut intérêt. Dans le numéro de cette semaine, nous avons encore à signaler les sujets suivants : le Danube, à Galatz; Prières publiques dans la cathédrale de Katan, à Saint-Petersbourg; les généraux russes, seconde série de six portraits; Débarquement de la cavalerie asiatique à Constantinople, grande planche du plus pittoresque effet; l'incendie du steamer égyptien le Latif. Parmi les autres gravures, nous ne devons pas oublier celle qui reproduit le tableau de M. J. Cermak, si justement remarqué au Salon : Des herzégoviens revenant dans leur village ravagé par les Bachi-Bozoucks.

Le nouveau volume des œuvres posthumes de M. X. Doudan, Mélanges et Lettres, dont l'apparition était si vivement attendue, est mis aujourd'hui en vente à la librairie Calmann Lévy. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette publication qui a placé si vite M. X. Doudan en première ligne parmi les écrivains de notre époque. Le public a trop goûté les premières lettres qui ont été publiées pour ne pas accueillir aussi favorablement ce troisième volume, dont la valeur littéraire est égale, sinon supérieure, à celle des précédents.

L'Auvergnat allait ouvrir, les deux neveux vinrent en toute hâte se placer à genoux dans la chambre de leur oncle, marmottant des prières feintes entre leurs dents et simulant des pleurs étouffés sous le mouchoir dont ils voilaient leur visage.

Quelques instants après, un homme en habit noir et en cravate blanche fut introduit.

Il avait cet aspect sérieux, digne, froid, que prennent les docteurs en pareille circonstance.

Cet homme était le médecin des morts; il venait constater le décès du vieillard.

Voilà, le corps du défunt, dit Pascal, en lui montrant le lit mortuaire.

Le docteur s'approcha du lit en saluant silencieusement les deux neveux prosternés dans leur douleur hypocrite. Il releva le drap qui recouvrait le corps, souleva les paupières du vieillard et passa une glace devant ses lèvres. Aucun souffle ne ternit le verre poli.

Le décès était bien constaté.

Le docteur se mit alors devant un petit bureau qui se trouvait dans la chambre, et demanda de l'encre et une plume.

Quel est le plus proche parent du défunt, demanda-t-il, quand on lui eut apporté les objets demandés.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 31 mai 1877. (8)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Prologue.

LES DEUX CADAVRES

Pauvre enfant ! ajouta-t-il en se prenant la tête à deux mains avec une expression de suprême désespoir. Pauvre enfant ! il arrivait heureux; il venait chercher son pardon. Ah ! que Dieu le bénisse, car sa vue seule adoucit l'amertume de mes derniers moments.

Puis il se releva, il étendit ses deux bras décharnés vers ses deux neveux pour les maudire une dernière fois.

Mais les forces lui manquèrent tout à coup. La voix s'étrangla dans son gosier, il poussa un cri rauque et étouffé, tomba lourdement et alla frapper le parquet de son front ensanglanté.

Reproduction interdite.

9,970 Actions de 500 fr.
DE LA SOCIÉTÉ ANONYME
DES
GRANDS MAGASINS
DU
COIN DE RUE
(Ancienne Maison LARIVIÈRE-RENOUARD)
Au Capital de 9,000,000 de francs
divisé en 18,000 Actions de 500 francs
SONT
MISES A LA DISPOSITION DU PUBLIC
AU PRIX DE 525 FRANCS

En prenant pour base les bénéfices réalisés par les Grands Magasins du COIN DE RUE pendant les cinq dernières années, soit :

1,460,257 fr. 99 c. par an.

(Extrait du rapport de l'expert, M. PIEDFERRÉ, ancien chef de comptabilité du Crédit Foncier de France, rapport imprimé qu'on trouvera dans les Bureaux de souscription, ainsi que les Statuts.)

les actions cédées au prix de 525 francs sont assurées de recevoir un dividende de 10 % par an, dès l'année courante.

Président du Conseil d'administration :

M. Larivière-Renouard, marchand de nouveautés, ancien propriétaire du COIN DE RUE.

Sur le capital social de Neuf mil-

lions de francs, une somme de **Trois millions** a été affectée à l'achat des immeubles : 6 et 8, rue Montesquieu : 18, 20 et 22, rue des Bons-Enfants, ayant coûté un prix supérieur au précédent propriétaire.

Ces immeubles sont employés, dans leur totalité, au commerce du COIN DE RUE, sauf un local rapportant à la Société 70,000 fr. de loyer annuel.

La Société utilise son capital, jusqu'à concurrence de **trois millions** de fr., à l'achat et au renouvellement constant des marchandises.

Indépendamment de la valeur représentée par un fonds de commerce rapportant **onze cent soixante mille francs de bénéfices nets par an**, on ne saurait évaluer à moins de 600,000 francs le matériel cédé à la Société, comprenant l'installation des magasins, les chevaux, voitures, etc., etc.

VERSEMENTS :

En souscrivant.....	50 fr.
A la répartition.....	100 »
Le 10 juillet 1877.....	125 »
Le 10 août 1877.....	125 »
Le 10 septembre 1877...	125 »
TOTAL.....	525 fr.

Tout paiement anticipé donnera droit à une bonification d'intérêts à 3 %. Les versements en retard seront passibles d'intérêts à 6 %.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Le Jeudi 7 Juin 1877

de 10 heures du matin à 4 heures du soir
A PARIS, Chez MM. Lécuyer et C^e,
banquiers, 47, rue de la Banque;
— A la Banque Parisienne, 5, rue
Saint-Georges, et à son bureau auxi-
liaire A, 41, rue de Rennes;
A LYON, A la Banque Lyonnaise,
37, rue de Lyon;
A SAINT-QUENTIN, Chez MM. Lé-
cuyer et C^e, banquiers; 9
Et dans les départements, chez tous les
Banquiers et correspondants de la Ban-
que parisienne et de MM. Lé-
cuyer et C^e.

Souscriptions reçues sous réserve de réduction

Les démarches pour l'admission à la cote officielle seront immédiatement remplies.

On peut, dès à présent, adresser les demandes par correspondance, à la Banque parisienne et chez MM. Lécuyer et C^e.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 48 (26 mai).

La civilisation primitive, d'après M. Ed.-B. Tylor. — Les écoles musicales, par M. P. Blaserna. — Congrès international de botanique et d'horticulture, à Amsterdam. — L'état sanitaire normal de l'armée russe. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 48 (26 mai).

Le grand parti conservateur, par M. E. de Pressensé, ancien député. — La langue et la littérature sanscrites, par M. Abel Bergaigne. — La France politique et sociale. L'Avenir par M. Auguste Laugel. — Le Salon de 1877. La sculpture, par M. Charles Bigot. — Causerie littéraire. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 8, place de l'Odéon, à Paris

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine, — Dépôt dans les Pharmacies.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude

de se purger au printemps, celles qui craignent le retour des *maladies chroniques* ou d'être incommodées par le sang (apoplexie), la bile ou les humeurs, trouveront dans le **Chocolat de Desbrière** un purgatif agréable et efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature **Desbrière**, car il y a des contrefaçons).

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMBÉRA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant
c. CONSTIPATION et Hémorroïdes
Phlé 25, r. Grammont, Paris. — B^o 2.50. Poste 2.75
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE
MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

- 1° De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;
- 2° De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^e, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

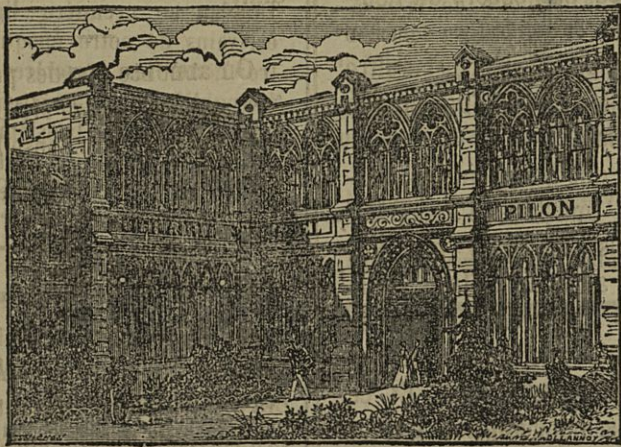
Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^{ie}
33, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLEMENTI; doigtée par Moschelles, soit 11 volumes grand format. Prix..... 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

Académie de Médecine
« L'Eau mi-**OREZZA** ferrugineuse, »
« nérale d'acidule, »
« est la plus riche en fer et en acide carbonique libre. »
Consulter MM. les Médecins sur l'efficacité de cette Eau sans rivale dans le traitement des
GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSE — ANÉMIE
et toutes les maladies provenant de
L'APPAUVRISSEMENT DU SANG
Société concessionnaire, 131, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

AVIS

Monsieur CONTE, fils a l'honneur d'informer le Public qu'il sera à Cahors, le jour de la Foire prochaine, arrivant de Normandie avec un convoi de **bons chevaux**.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant un usage constant de la



C'est la
PILE ELECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

AULUS (ARTÈGE)

EAU MINÉRALE, DÉPURATIVE, LAXATIVE, DIURÉTIQUE
Récompensée à l'Exposition de Lyon, 1872-73,
Médaille d'or à l'Exposition de Paris, 1875.
Maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Gravelle, goutte, constipation. **Vices du sang.** — Un des sites les plus beaux des Pyrénées centrales. Station de Saint-Girons. Chemin de fer du Midi. A **Aulus** : caisse de 50 bouteilles, 34 fr.; de 25 bouteilles, 16 fr. 50.
Dépôt à Paris, 18, rue St-Martin, et en province chez tous les marchands d'Eaux.

CONTOU

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors.

PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.

FAIT DES COQUES

Tous les Dimanches.

Emile ESCUDIÉ,

Sellier Carrossier
Galerie Fontenille, Cahors.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il est toujours prêt à faire tout ce qui concerne la sellerie, harnachement et carrosserie, et le faisant tout par lui-même, sans le secours d'aucun ouvrier, il peut garantir ses marchandises premier choix et le travail bien fini.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-étoiles, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

A Vendre ou à Louer

UNE

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guilhou, à côté de la Gare; à M. Delpérier, M^{de} de meubles; à MM^{es} Lugan et Delport, notaires.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(7^e année) Rue de la CHAUSSEE-D'ANTIN, 18, Paris.

Propriété de la Société Française Financière

(anonyme) au capital de Trois Millions

Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers.

Paraît chaque dimanche. — 16 pages de texte.

Liste des anciens tirages.

Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS : Paris et Départements **3 FR. PAR AN**

Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE

Un beau PORTEFEUILLE FINANCIER

avec un Traité de Bourse de 200 pages.

GROS ET DÉTAIL

ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES.
ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de M^{me} veuve Bousac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.